

## ZONES INONDABLES

### Haut Vidourle

Vu pour être annexé à  
mon arrêté de ce jour  
Nîmes, le **23 AVR. 2001**

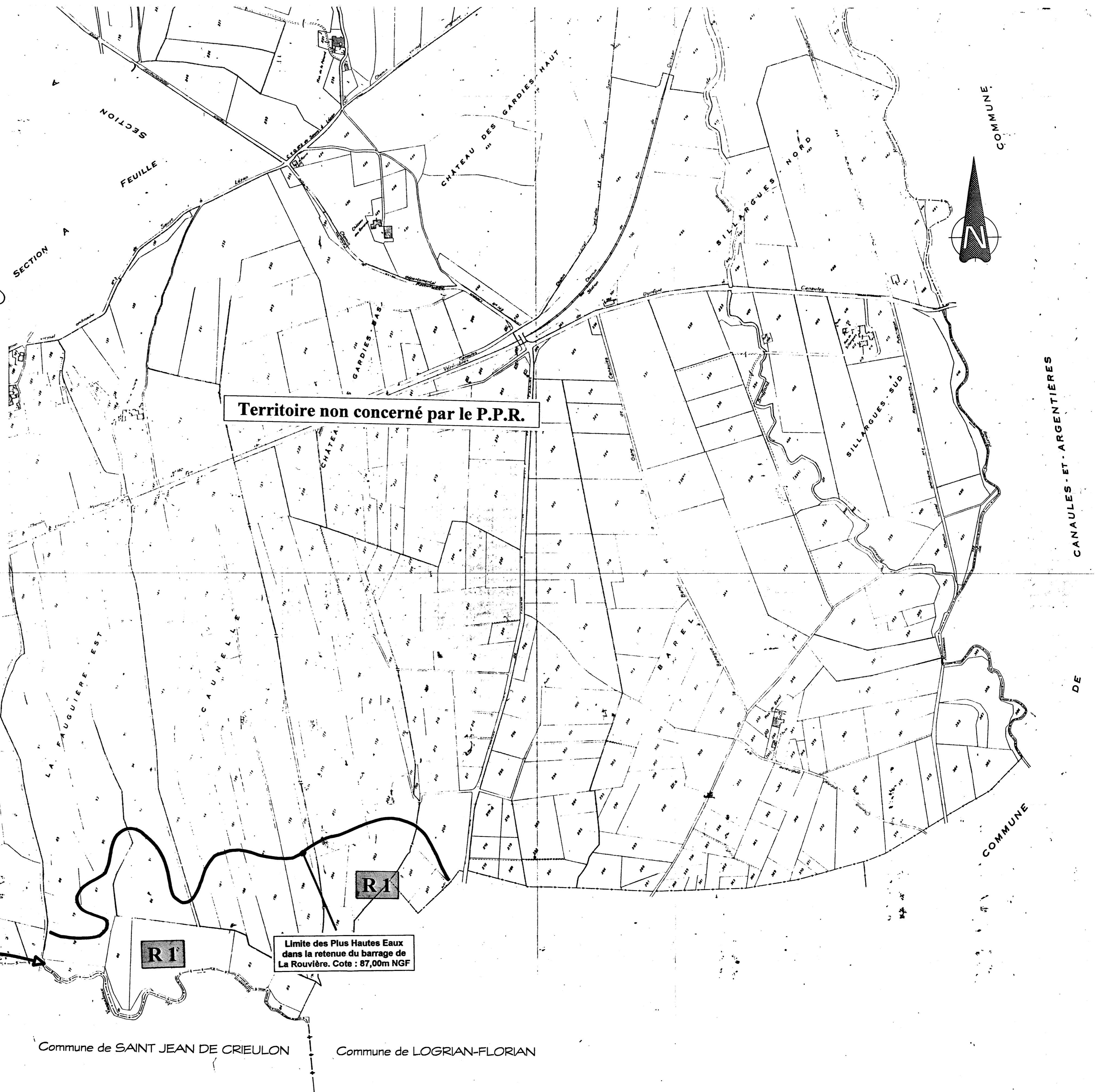
Communes de :  
Bragassargues, Canales et Argentières, Conqueyrac, Lioux,  
Logrian-Florian, Pompignan, Quissac, St-Hippolyte du Fort,  
St-Jean de Creulon, St-Nazaire des Gardies, Sauvèze.

Pour le Préfet,  
et par délégation,  
L'Attaché, Chef de bureau  
*[Signature]*  
D. DELOUCHE

## P. P. R. Plan de Prévention des Risques

DOSSIER D'APPROBATION  
Commune de Saint-Nazaire des Gardies  
Plan de délimitation (1/2 500 ème)

Elaboration	02 août 1996	11 juin 1999	30 mai - 30 juin 2000	13 décembre 2000	
Procédure	Prescription	Consultation des services	Enquête publique	Consultation des conseils municipaux	Approbation



**LEGENDE**  
Echelle 1/5 000ème

- Limite de zone inondable
- - - Profil de crue de référence
- 20,64 m NGF Cote de crue de référence
- Ecoulements

Ruissseau de Vergaloux  
(B.V. 8,5 km²)

Limite des Plus Hautes Eaux  
dans la retenue du barrage de  
La Rouvière. Cote : 87,00m NGF

Commune de SAINT JEAN DE CRIULON

Commune de LOGRIAN-FLORIAN